



D 35-2023

République Française  
Département Yvelines  
Commune d'Orvilliers

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/09/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	11

Vote
A l'unanimité 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 6 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune d'Orvilliers s'est réuni à la Mairie d'Orvilliers, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FLIS Marie, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/08/2023.

Présents : M. Xavier MAROT, Mme Séverine LEBORGNE, MM Mickaël LETELLIER, Joël PERROT, Mme Vanessa BOLAND, M. Jean-Charles MONNET Mme Eveline GUILLEMIN-PRESTEL, M. Marc-Antony SANCHEZ, Mme Corinne MALLER et M. Mickaël BRIAND

Absents excusés : M. Christophe CORNILLON, Mme. Élodie JOSSE

Absente : Mme Maëlle BELIALI

**A été nommé secrétaire** : M. Mickaël LETELLIER

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

Le :

Et

Publication ou notification du :

**D 35-2023 – Marché public COR : attribution du marché public de travaux pour l'aménagement du centre bourg et d'un parc d'activités ludiques**

Le Maire de la commune d'ORVILLIERS,

Vu le code du C.G.C.T.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 ;  
Vu la délibération du conseil municipal n° 06-2020 relative aux délégations de pouvoir du maire du 28 mai 2020 et en particulier alinéa 4 et D33-2022 relatifs aux demandes d'aides,

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 03 08 2023 rendu par le Collectif Arcade et la réunion des membres du conseil municipal en charge de ce dossier, madame le maire et messieurs les adjoints Marot Perrot, Letellier, ainsi que l'accompagnement au maître d'ouvrage réalisé par Ingéniery,

CONSIDERANT que dans le cadre d'un contrat rural, la commune a souhaité lancer une consultation pour un marché public de travaux d'aménagement du centre-bourg et d'un parc d'activités ludiques, alloti comme suit :

- Lot n°1 : Voirie et Réseaux Divers
- Lot n°2 : Espaces verts et mobiliers
- Lot n°3 : Jeux et Sports

CONSIDERANT qu'à cet effet, la commune a lancé une procédure adaptée ouverte en application des articles L2123-1 et R2123-1 1° et suivants du Code de la commande publique, l'avis ayant été publié sur le profil acheteur de la commune (plateforme AWS) ainsi qu'au BOAMP le 16/05/2023 (avis n° 2023\_136) et la date limite de remise des offres a été fixée au 19 juin 2023 à 12h00.

CONSIDERANT la réception de 4 plis dématérialisés dans les délais impartis.

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'analyse des offres, les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères d'attribution annoncés au règlement de la consultation sont les suivantes :

- Lot n°1 (Voirie et Réseaux Divers) : l'entreprise AERE 2000, pour un montant global et forfaitaire de 384.141 € H.T., soit un total TTC de 460.969,20 €

- Lot n°2 (Espaces verts et mobiliers) : l'entreprise PRETTRE ESPACES VERTS, pour un montant global et forfaitaire de 63.439,44 € hors taxes, soit un total TTC LOT 2 de 76.127,33 € :

- Lot n°3 (Jeux et Sports) : l'entreprise AERE 2000, pour un montant global et forfaitaire de 176.493,90 € hors taxes, soit un total TTC LOT 3 de 211.792.68 €.

CONSIDERANT l'avis favorable à l'unanimité des membres du conseil municipal présents lors de la réunion de pré-conseil qui s'est tenue le 29 août 2023 en mairie à 19 h, en présence de mesdames FLIS, LEBORGNE, BOLAND, GUILLEMIN-PRESTEL, MALLER et messieurs MAROT, LETELLIER, PERROT, BRIAND, SANCHEZ.

CONSIDERANT que les crédits budgétaires afférents au marché sont inscrits au budget

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Article 1<sup>er</sup>** : Décide d'attribuer le marché public de travaux pour l'aménagement du Centre Bourg et d'un parc d'activité ludiques comme suit :

- **Lot n°1** (Voirie et Réseaux Divers) à l'entreprise AERE, pour un montant global et forfaitaire de 384.141 H.T. soit 460.969,20 € TTC
  - La prestation supplémentaire éventuelle 1 ayant pour objet « la mise en valeur lumineuse de l'église » est retenue pour ce marché, pour un montant global et forfaitaire de 26.970 € H.T, soit 32.364,00 € TTC
  - La prestation supplémentaire éventuelle 2 ayant pour objet « le remplissage parvis en pavés » est retenue pour ce marché, pour un montant global et forfaitaire de 1.180 € H.T, soit 1.416 € TTC
- **Lot n°2** (Espaces verts et mobiliers) à l'entreprise PRETTRE ESPACES VERTS, pour un montant global et forfaitaire de 63.439,44 € hors taxes, soit un total TTC LOT 2 de 76.127,33 € :
- **Lot n°3** (Jeux et Sports) : l'entreprise AERE 2000, avec variante sol souple pour un montant global et forfaitaire de 176.493,90 € hors taxes, soit un total TTC LOT 3 de 211.792,68€.

Ampliation : comptable public

Contrôle de légalité avec les pièces du marché 2023-CORZ

- ✓ Acte d'engagement
- ✓ CCAP
- ✓ CCTP
- ✓ Mémoire technique
- ✓ Documents relatifs au prix : BPU, DPGF, DE, DQE
- ✓ Documents de candidatures
- ✓ Analyse des offres détaillées

Copie courriers aux candidats non retenus

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre des délibérations

Pour copie conforme :  
En mairie, le 7 septembre 2023  
Le Maire  
Marie FLIS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat